



SANTÉ DENTAIRE COMMUNAUTAIRE

Les Programmes d'entraînement en spécialité dentaire procéderont à une évaluation détaillée des titres professionnels; cet exercice fera partie du processus d'admission. Les listes de contrôle suivantes sont des guides pour aider les demandeurs potentiels à évaluer leur éligibilité à l'admission et doivent être soumises en même temps que le formulaire de demande. Tel que mentionné précédemment, pour plus d'information concernant les programmes canadiens de spécialité consultez le site WEB de la Commission d'agrément dentaire du Canada.

- 1. Le programme de Santé dentaire communautaire d'où le demandeur a obtenu son diplôme est situé ou affilié avec une Faculté/Collège/École de médecine dentaire, lequel/laquelle est situé(e) dans une université sanctionnée par le gouvernement pour décerner des diplômes.
- 2. Tous les demandeurs doivent posséder un DDS/DMD ou l'équivalent.
- 3. Le programme de spécialité du demandeur s'échelonne sur un minimum de 2 années académiques consécutives (minimum de 22 mois).
- 4. Le programme de spécialité du demandeur contenait des énoncés d'objectifs/de résultats paraissent, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparables à ceux d'un programme canadien.
- 5. Les horaires du programme de spécialité du demandeur définissent clairement la portion didactique et la portion clinique (i.e. expérience dans la communauté) et paraissent, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparables à ceux d'un programme canadien.
- 6. Les plans de cours du programme de spécialité du demandeur définissent clairement les objectifs des cours, les contenus et les méthodes d'évaluation.
- 7. Les méthodes d'enseignement et les activités d'apprentissage (incluant les services de soins dentaires aux patients) et paraissent, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparables à ceux d'un programme canadien.
- 8. L'enseignement des sciences de base et des sciences cliniques doit être intégré et de niveau et paraissent, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparables à ceux d'un programme canadien dans tous les domaines suivants :
 - Épidémiologie;
 - Biostatistique;
 - Économie;
 - Science du comportement;
 - Administration;
 - Analyse des politiques;
 - Sciences de l'environnement;
 - Évaluation et diagnostic de la santé buccale communautaire;
 - Prévention et contrôle des maladies buccales communautaires;
 - Méthodologie de la recherche incluant la gestion et l'analyse des bases de données;
 - Promotion et éducation en santé;
 - Gestion de programme incluant l'évaluation de programme;
 - Systèmes de soins buccaux et financement de la santé buccale.



9. Le contenu du programme du demandeur tel que détaillé dans les descriptions de cours est paraît, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, compatible avec l'étendue et la profondeur d'un programme canadien, ce qui inclut que les diplômés sont compétents à :
- planifier des programmes de santé buccale pour les populations;
 - choisir des interventions et des stratégies pour la prévention et le contrôle des maladies buccales et la promotion de la santé buccale;
 - mettre en place, gérer et développer des ressources pour les programmes de santé buccale pour les populations;
 - incorporer des standards en matière d'Éthique dans les programmes et activités de santé buccale;
 - évaluer et contrôler les systèmes de soins buccaux;
 - concevoir et comprendre l'utilisation de systèmes de surveillance pour contrôler de près la santé buccale;
 - communiquer et collaborer avec des groupes et des individus sur le sujet de la santé buccale;
 - plaider en faveur, mettre en place et évaluer des législations et de règlements sur la santé publique afin de protéger et promouvoir la santé buccale publique;
 - critiquer et synthétiser la littérature scientifique; et
 - concevoir et conduire des études de populations afin de répondre à des questions de santé buccale publique.
10. Le programme de spécialité du demandeur possède des processus qui permettent d'évaluer la compétence des étudiants et d'assurer qu'ils rencontrent les objectifs et les résultats énoncés.
11. Le contenu du curriculum doit se situer à un niveau avancé et paraît, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparable à celui d'un programme canadien de cycle supérieur.
12. Le programme de spécialité du demandeur fournit, en clinique, suffisamment d'expérience auprès des patients et de la communauté pour atteindre une compétence de niveau moderne en Santé Dentaire Publique.

Je comprends et accepte le fait qu'il n'y ait qu'un nombre limité de places dans les Programmes d'évaluation et d'entraînement en spécialité dentaire et que d'être accepté dans un de ces Programmes n'est pas garanti. De plus je comprends et accepte que ma perception et mon appréciation personnelles à l'égard de la comparaison que j'ai faite entre mon programme de spécialité et un programme canadien de spécialité agréé ne constituent pas en soi une détermination officielle d'équivalence entre les deux programmes. Cette détermination sera faite après que j'aurai passé avec succès l'Examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires et l'Évaluation des Programmes d'entraînement en spécialité dentaire.

Signature du demandeur

Date